

ORIGINAL

1981
D E C R E T N° 81/73 du 17/01/81

portant nomination du Député Jean-Joseph
KILONDI en qualité de Directeur de la Crimina-
listique, Archives et Documentation.

LE PRESIDENT DU COMITE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/30 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47
de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 23 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 13 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 15 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 82/120 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorgani-
sation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/776 du 11 Octobre 1983 portant création et organisation
de la Direction de la Criminalistique, des Archives et de la Documenta-
tion;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu,

ARTICLE 1er : - Le Lieutenant Jean-Joseph MALONDA est nommé Directeur de la Criminologique, des Archives et de la Documentation près le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 : - L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1964

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement.

Le Ministre de l'Intérieur.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances.

LEKOUNDZOU-ITIHI- OSSOUMBA.-